



Comment encourager la SNCF à faire appliquer l'interdiction de fumer dans les halls de gare par des moyens de répression légaux ?

Rubrique : questions - réponses - Date : samedi 30 juillet 2011

Bonjour,

L'autre jour, je suis allé au guichet SNCF de Versailles pour signaler que des jeunes fumaient dans le hall de la gare et demander des agents assermentés pour les verbaliser. La préposée au guichet m'a rétorqué qu'elle ne pouvait rien faire, qu'elle ne voulait pas prendre des coups.

Ils ont des moyens pour faire venir la Police ferroviaire et même la Police Nationale. Il y a aussi les annonces sonores qui ne sont pas dissuasives. Que fait la SNCF ? Il était prévu que des agents devaient faire des sondages justement pour le tabagisme passif en janvier et je n'ai rien vu venir. Il était aussi prévu que la SNCF devait former des agents pour verbaliser les fumeurs. Où en est-on ? J'ai comme l'impression qu'ils ont laissé tomber et que le problème ne sera jamais résolu.

Merci pour votre réponse.

Réponse :

Parmi les agents de la SNCF, seuls ceux qui sont assermentés ont vocation à verbaliser dans l'enceinte de la gare et dans les trains. C'est donc à eux ou à la Police ferroviaire comme à la Police Nationale qu'il faut s'adresser pour se plaindre de l'inobservation de l'interdiction de fumer.

DNF a noué un partenariat au début de l'année avec la SNCF de la gare de l'Est pour tenter de résoudre à la base ce genre de problématique. En effet, rien ne pourra se faire concrètement sans une mobilisation de l'ensemble des agents de la SNCF.

Pour que chaque voyageur fasse avancer cette sensibilisation, il faut :

- Commencer par se plaindre chaque fois que l'on est face à une situation similaire.
- adresser par courrier vos doléances au responsable de la gare. Car au niveau de la Direction de la SNCF, la prise de conscience est totale.
- s'exprimer sur le site [opinions et débats](#).